

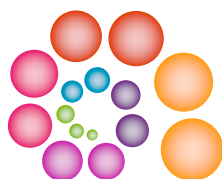
08 Comblen les besoins : au cœur  
d'un programme de jour prolongé

10 L'APC devient obligatoire  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre

11 Résultats des  
élections 2016

# connexions

Été 2016  
Volume 7 n° 3  
[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance



Ce document PDF contient des liens au site Web de l'Ordre. Cliquez sur l'icône tout au long de la publication pour voir les liens.

### Dans ce numéro

- 03** Message de la présidente
- 04** Message de la registrateur
- 05** Priorités stratégiques
- 06** Nouvelles du secteur
- 07** Transition vers la profession et début de carrière : sondage 2015
- 08** Comblent les besoins : au cœur d'un programme de jour prolongé
- 10** Participation au programme d'APC
- 11** Résultats des élections 2016
- 12** Intégrer le programme d'APC dans son milieu de travail
- 14** L'adhésion à l'Ordre: une reconnaissance pour les enseignants-ressources
- 15** Deuxième projet pilote de leadership : une source d'idées et d'inspiration
- 16** Conversation avec une EPEI
- 17** Questions d'exercice professionnel
- 18** Enquête sur les plaintes
- 19** Favoriser les interactions positives avec les enfants

### À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles de l'Ordre et du secteur et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

**Rédactrice en chef** : Sharon Ho  
**Conception graphique** : Giuliana Tarini  
**Couverture** : Deka Abdillahi EPEI

### Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente – circonscription électorale n°1  
Eugema Ings EPEI – circonscription électorale n°1  
Lisa Lamarre EPEI – circonscription électorale n°2  
Susan Quaiff EPEI – circonscription électorale n°3  
Stacey Lepine EPEI – circonscription électorale n°4  
Susan Joy Scoffin EPEI – circonscription électorale n°4  
Karen Guthrie EPEI – circonscription électorale n°5  
Nancy Roscoe EPEI – circonscription électorale n°5  
Richard (Dick) Winters EPEI – circonscription électorale n°5  
Anna Baas-Anderson EPEI – circonscription électorale n°6  
Sophia Tate EPEI – circonscription électorale n°6  
Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente – circonscription électorale n°7  
Barbara Brown EPEI – circonscription électorale n°8  
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI – circonscription électorale n°8

### Membres du conseil nommés par le gouvernement

François Bertrand, Hawkesbury  
Madeleine L. Champagne, Ottawa  
Karen Damley, Mississauga  
Rosemary Fontaine, Toronto  
Christine Forsyth, Toronto  
Larry O'Connor, Brock  
Jason Powell, Oakville  
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa  
Nerene Virgin, Hamilton

### Direction de l'Ordre

Registrateur et chef de la direction : Beth Deazeley  
Directrice, Inscriptions et services aux membres: Cynthia Abel EPEI  
Directeur, Services généraux : James Cha  
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon EPEI  
Directeur, Réglementation professionnelle : Marc Spector



Lois Mahon, EPEI  
Présidente

Nous avons récemment organisé des élections dans les circonscriptions n°5 (région de Toronto) et n°7 (région de Hamilton-Niagara). Merci à tous les membres qui se sont portés candidats ou qui ont voté. Votre participation a été fort appréciée. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux quatre membres élus au conseil. J'ai hâte de travailler avec vous! Je tiens également à exprimer ma gratitude envers les membres du conseil qui ne reviendront pas. L'Ordre vous est reconnaissant pour votre dévouement et le travail précieux que vous avez fourni.

En juin dernier le conseil m'a élue en tant que présidente. Il a également élu Susan (Darlene) Edgar EPEI en tant que vice-présidente et quatre autres membres du conseil au sein du comité exécutif. Je tiens à remercier toutes les éducatrices et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits qui ont posé leur candidature pour siéger à un comité. Cette année, nous avons reçu 23 candidatures d'EPEI non membres du conseil pour des postes au sein des comités, ce qui témoigne de votre leadership et de votre engagement dans notre profession et dans la protection de l'intérêt du public.

Merci de me donner la possibilité d'occuper le poste de présidente pour un autre mandat. J'ai hâte de travailler avec les membres du conseil afin de veiller à ce que l'Ordre protège l'intérêt du public.

Merci aux EPEI et aux parties prenantes qui ont répondu à notre sondage en ligne, au printemps dernier, sur le *Code de déontologie et normes d'exercice*. Merci aussi à ceux qui ont participé aux groupes de discussion dans toute la province pour avoir donné leur avis sur ce document. L'Ordre procède actuellement à l'analyse des données collectées. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page six.

En mai dernier, j'ai eu la chance d'assister à la session de clôture du deuxième projet pilote de leadership (PL2). C'était très inspirant d'entendre les expériences des participants dans le cadre du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre et de découvrir la façon dont ils envisagent d'aider les autres en matière d'apprentissage et de leadership.

Quant à mon parcours personnel d'APC, l'aventure a pris une nouvelle tournure très intéressante. J'ai en effet récemment entamé une démarche de mentorat réciproque avec la directrice générale d'un centre éducatif. Elle m'aide à atteindre mon objectif de cette année, qui consiste à maintenir un lien avec les EPEI travaillant directement auprès d'enfants. Quel plaisir de voir le secteur de l'apprentissage et de la garde d'enfants à travers son regard!

L'hiver dernier, j'ai travaillé avec un groupe de mentors de Sudbury dont le travail est axé sur le perfectionnement des compétences. D'une manière générale, j'en ai beaucoup appris sur les avantages du mentorat.

J'ai hâte de voir tous les EPEI se joindre à moi dès septembre dans le cadre de cette aventure qu'est l'apprentissage professionnel continu.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink that reads "Lois Mahon EPEI". The signature is written in a cursive, flowing style.



**Beth Deazeley**  
Registrateur et  
chef de la direction

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'Ordre entamera un nouvel exercice financier. Nous en avons profité pour revoir et mettre à jour nos priorités en fonction des réalisations de l'Ordre au cours de l'année écoulée et du contexte actuel dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et de l'autoréglementation professionnelle en général.

Surtout, et afin de réglementer la profession dans l'intérêt du public, le conseil a approuvé une nouvelle priorité stratégique axée sur l'excellence en matière de mise en œuvre des pouvoirs de l'Ordre. Les changements apportés à la législation régissant l'Ordre ont commencé par l'adoption de la *Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants* en 2015 et se poursuivent avec l'entrée en vigueur de la *Loi de 2016 sur la protection des élèves*. L'un des principaux objectifs de ces changements est de renforcer la capacité de l'Ordre à protéger le public grâce au partage d'informations, au processus de plaintes et de discipline et par le biais de l'apprentissage professionnel continu.

**Dans ce cadre, les axes prioritaires de l'Ordre dans les prochaines années sont notamment les suivants :**

- Réviser les exigences d'inscription et d'entrée en exercice pour s'assurer que les personnes intégrant la profession d'EPE ont bien les connaissances, les compétences, la formation et l'expérience nécessaires;
- Soutenir les EPE dans leur engagement à atteindre l'excellence en matière d'exercice professionnel en mettant en œuvre l'apprentissage professionnel continu obligatoire;
- Assurer l'efficacité et la transparence des processus de l'Ordre dans le traitement des plaintes et des rapports obligatoires de l'employeur relatifs à des fautes professionnelles.

Cette priorité stratégique fait partie intégrante des autres, surtout de la révision du *Code de déontologie et normes d'exercice* et de l'implication des parties prenantes de l'Ordre.

Pour nous aider à réaliser ces objectifs clés, nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux membres au sein de l'équipe de direction de l'Ordre. Cynthia Abel EPEI, a rejoint l'Ordre en juin à titre de directrice du Service de l'inscription et des services aux membres. Cynthia est une membre respectée de la profession et elle a toujours soutenu l'Ordre depuis sa création. Marc Spector, LL. B, éminent avocat dans le domaine de la réglementation professionnelle, a rejoint l'Ordre en juin en tant que directeur de la Réglementation professionnelle. Leurs nouvelles perceptions seront complémentaires à la grande expertise et aux liens solides que les membres de longue date de l'équipe de direction comme Mélanie Dixon EPEI et directrice du Service de l'exercice professionnel et James Cha, directeur des Services généraux, entretiennent dans le secteur.

En tant que registrateur, je suis enchantée de travailler avec cette équipe à la réalisation d'objectifs d'une telle importance.

Cordialement,

En juin 2016, le conseil de l'Ordre a approuvé la révision des priorités stratégiques comme suit :

1



Atteindre l'excellence en matière de délégation des pouvoirs de l'Ordre, afin de réglementer la profession dans l'intérêt du public.

2



Réviser et mettre à jour le Code de déontologie et normes d'exercice, et créer des documents connexes au nouveau programme d'apprentissage professionnel continu.

3



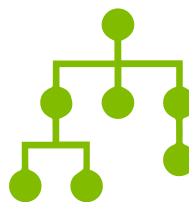
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de technologie de l'information pour soutenir l'Ordre dans son mandat de réglementation.

4



Améliorer les services offerts aux membres sur la base d'une connaissance approfondie de leur diversité.

5



Faire connaître l'Ordre et rehausser son image de marque en tant qu'organisme de réglementation tout en renforçant ses liens avec le gouvernement et les décideurs politiques.

## Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance

Les Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance récompensent l'excellent travail fourni en matière de développement de l'enfant, d'innovation, d'implication avec les parents, les familles et la collectivité et soulignent l'engagement et le leadership démontrés dans le domaine. Des certificats d'excellence et des certificats d'honneur sont remis chaque année à l'échelle nationale et régionale.

Les lauréats de 2015 ont été annoncés en mai. Deux d'entre eux sont membres de l'Ordre : Lori Benn EPEI et Laurel (Laurie) Higgins EPEI!

📖 Pour en savoir plus sur ces prix, visitez [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca).

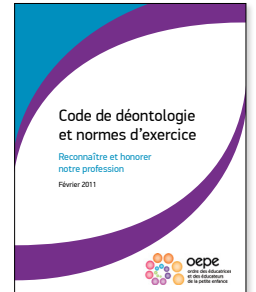
## Révision du Code de déontologie et normes d'exercice

L'Ordre a terminé la phase de collecte d'informations du processus de révision en avril 2016. Plus de 3 000 EPEI ont répondu à un sondage en ligne disponible du 7 mars au 11 avril, et l'Ordre a reçu près de 400 réponses de la part des parties prenantes du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Dans le cadre de sa collecte de données, l'Ordre a par ailleurs organisé 14 groupes de discussion qui ont rassemblé 140 participants partout dans la province au sein des huit circonscriptions électorales.

La prochaine étape du processus de révision consiste à analyser les données collectées au printemps et à rédiger une ébauche de la version révisée du document. À l'automne 2016, l'Ordre recueillera les commentaires des membres et des parties prenantes sur cette ébauche du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

La version révisée du document sera ensuite présentée au conseil de l'Ordre en avril 2017 pour approbation. Le nouveau *Code de déontologie et normes d'exercice* sera publié en juin 2017.



# Transition vers la profession et début de carrière : sondage 2015

07

Cet été, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance publiera les résultats du sondage intitulé Transition à la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance et début de carrière. Le sondage a été envoyé à des membres de l'Ordre diplômés depuis 2015 d'un programme d'éducation de la petite enfance reconnu. Les participants venaient de différentes régions géographiques de la province et étaient employés dans des milieux de travail divers.

Le sondage avait pour but d'en apprendre davantage sur les expériences des diplômés en matière de demande d'adhésion, de recherche d'emploi dans le secteur et les niveaux de satisfaction professionnelle. Des 3 174 membres invités à participer au sondage, nous avons reçu 550 réponses en anglais et 43 réponses en français.

Restez connectés à [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca) pour connaître la date de publication de ce sondage.

Les points saillants du sondage sont les suivants :

Répondants francophones

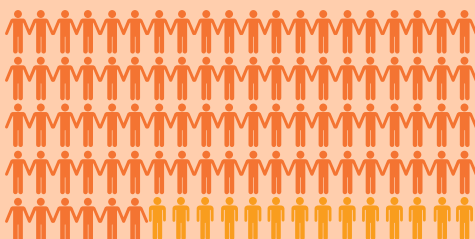


72 % travaillent à temps plein comme EPE.

Répondants anglophones



50 % travaillent à temps plein comme EPE.



86 % sont actuellement mentorés.



67 % sont actuellement mentorés.

82 %

ont déclaré que leur employeur offrait une formation professionnelle continue.

84 %

ont déclaré que leur employeur offrait une formation professionnelle continue.



39 % travaillent dans un programme de maternelle ou de jardin d'enfants à temps plein.



13 % travaillent dans un programme de maternelle ou de jardin d'enfants à temps plein.



Environ 41 % déclarent avoir une connaissance approfondie du Code de déontologie et normes d'exercice.



Presque 29 % déclarent avoir une connaissance approfondie du Code de déontologie et normes d'exercice.



# Comblent les besoins : au coeur d'un programme de jour prolongé

Il y a deux ans, l'**École élémentaire publique Michaëlle-Jean** à Ottawa, en Ontario, introduisait le programme de jour prolongé. Pour Marie-Anne Saucier, EPEI et coordonnatrice des services à la petite enfance auprès du **Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)**, c'est le désir de limiter les transitions et de faciliter l'adaptation des enfants qui a conduit l'école à accueillir le programme.

Aujourd'hui, Michaëlle-Jean fait partie des 13 écoles du CEPEO à offrir ce service. La journée prolongée complète le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (PAJE), lancé en 2010. Proposé avant et après l'école, le programme de jour prolongé est mené par une équipe composée de deux éducatrices de la petite enfance inscrites (EPEI), et vient ainsi assurer la continuité et la cohérence de l'apprentissage des enfants au cours de la journée, y compris pour ceux qui ont des besoins particuliers.

Avec moins de transitions et moins d'intervenants durant la journée, les enfants profitent d'un environnement plus stable dans lequel ils peuvent construire des relations solides et de confiance avec l'équipe pédagogique. Les activités ne sont plus interrompues par le départ de la première éducatrice puisqu'elles peuvent se poursuivre après l'arrivée de la deuxième. « Chaque EPEI regarde ce que l'EPEI avant elle a écrit pour faire la suite. Donc pour ces

enfants-là, c'est comme s'ils avaient une seule EPE de 7 h à 17 h 45 », explique Deka Abdillahi, EPEI et technicienne en petite enfance à l'école.

Outre le fait d'avoir amélioré la rétention du personnel, le programme de jour prolongé a surtout vu l'intégration des EPE à l'équipe scolaire tout en offrant une meilleure visibilité au conseil. « Parce qu'on travaille avec l'enseignante, on fait partie du corps professionnel », explique M<sup>me</sup> Abdillahi.

Cela facilite la coopération entre les membres des équipes pédagogiques, en leur fournissant notamment le temps de partage nécessaire pour la planification de leur travail. Les EPEI peuvent ainsi mettre davantage à contribution leurs connaissances et leurs compétences pour soutenir le développement et l'apprentissage des enfants. Cette intégration leur permet de profiter pleinement des formations continues offertes par le CEPEO pour approfondir et enrichir leurs connaissances et compétences. Dans son rôle de technicienne, M<sup>me</sup> Abdillahi appuie les éducatrices dans la mise en œuvre du programme et les aide dans le cadre de la programmation.



Texte : Zakiyya Nazroo  
 Photographie : Giuliana Tarini  
 À gauche : Deka Abdillahi EPEI  
 À droite : Nadia Mzaouakk EPEI  
 À l'école Michaëlle-Jean

« Je suis le lien entre l'école et l'équipe de la petite enfance. Ce que j'apprends dans mes formations, je le rapporte à mon équipe d'EPE », explique-t-elle.

📖 Visitez [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca) pour découvrir le guide *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*, une ressource qui aide les enseignantes et les enseignants agréés et les EPEI à approfondir les sujets de la collaboration professionnelle et du leadership éthique.

Le programme de jour prolongé a aussi favorisé la communication entre parents et éducateurs, explique M<sup>me</sup> Abdillahi : « Les parents peuvent s'informer sur la journée de leurs enfants. Il y a toujours quelqu'un qui va leur répondre. »

Elle note aussi la participation active des parents : « Les parents sont très impliqués, dit-elle. Ils nous font beaucoup de commentaires sur nos activités. Ils nous apportent aussi leur aide. »

En effet, l'école donne l'occasion aux parents de s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants au travers d'activités telles que la présentation des métiers ou la journée des grands-parents.

Cette implication se reflète aussi au sein du Service administratif, dont les membres font preuve, selon Mme Abdillahi, d'une belle ouverture d'esprit et d'une écoute attentive. La directrice adjointe assiste chaque mois aux réunions de l'équipe de la petite enfance et des rencontres entre la technicienne et la direction ont lieu régulièrement.

Selon Marie-Anne Saucier EPEI, les efforts pour renforcer les relations professionnelles au sein de l'équipe de la petite enfance sont constants.

« Il y a plus de communication, plus de compréhension et d'échanges », confirme M<sup>me</sup> Abdillahi. ■



# Participation au programme d'APC à compter du 1<sup>er</sup> septembre

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance commencera à faire appliquer le règlement sur le perfectionnement professionnel continu dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. En vertu de ce règlement, l'apprentissage professionnel continu (APC) devient obligatoire pour tous les membres de l'Ordre. Ainsi, le programme d'APC a été conçu pour compléter et officialiser les activités d'apprentissage professionnel continu auxquelles de nombreuses éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) participent déjà. De plus, la participation à ce programme démontre aux employeurs, aux familles, aux collègues et au public que les EPEI sont à jour en matière de compétences, de connaissances et de pratiques.

Les membres qui renouvellent leur adhésion à compter du 1<sup>er</sup> septembre ou après commenceront à participer au programme d'APC en effectuant le module Attentes de la profession de 2016, accessible gratuitement en ligne sur le site Web de l'Ordre. Ce dernier a été mis à jour, c'est pourquoi tous les membres doivent terminer la nouvelle version. Ils disposent d'un an à compter de la date de leur renouvellement pour le faire.

Au cours de l'année suivante, les EPEI entameront leur portfolio d'APC. Pour savoir quand commencer, il leur suffit de consulter le tableau ci-dessous.

Les EPEI seront tenus de déclarer leur participation au programme d'APC et qu'ils ont satisfait aux exigences de l'année en cours au moment de leur renouvellement d'adhésion. Ils n'auront pas besoin d'envoyer leur certificat de participation au module ni les composantes du portfolio, mais devront toutefois conserver des copies de leurs dossiers pendant six ans, au cas où l'Ordre les leur demande.

Les EPEI peuvent commencer à lire le Guide du portfolio d'APC afin de se familiariser avec le cycle du portfolio de deux ans et consulter des exemples pour les aider à effectuer les trois composantes du portfolio suivantes :

1. Outil d'autoévaluation
2. Plan d'apprentissage professionnel
3. Dossier d'apprentissage professionnel

Le programme d'APC a été conçu pour faciliter l'autoréflexion et permettre d'établir des liens avec les responsabilités déontologiques et professionnelles décrites dans le *Code de déontologie et normes d'exercice*. Il permet également aux EPEI de prendre en main leur apprentissage. Il s'agit donc d'un processus d'apprentissage autonome, qui leur permet de déterminer ce dont ils ont besoin, ce qu'ils souhaitent apprendre, de même que leurs objectifs et les mesures à prendre pour les atteindre. Il leur permet aussi de maîtriser et de s'approprier entièrement leurs expériences d'apprentissage. ■

Date de votre prochain renouvellement à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2016	Vous commencerez le programme d'APC par le modules Attentes de la profession en :	Vous commencerez la première année du portfolio d'APC en :	Vous commencerez la deuxième année du portfolio d'APC en :
Septembre 2016	Septembre 2016	Septembre 2017	Septembre 2018
Octobre 2016	Octobre 2016	Octobre 2017	Octobre 2018
Novembre 2016	Novembre 2016	Novembre 2017	Novembre 2018
Décembre 2016	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Janvier 2017	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019
Février 2017	Février 2017	Février 2018	Février 2019
Mars 2017	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019
Avril 2017	Avril 2017	Avril 2018	Avril 2019
Mai 2017	Mai 2017	Mai 2018	Mai 2019
Juin 2017	Juin 2017	Juin 2018	Juin 2019
Juillet 2017	Juillet 2017	Juillet 2018	Juillet 2019
Août 2017	Août 2017	Août 2018	Août 2019

📖 Visitez [ordre-epe.ca/APC](http://ordre-epe.ca/APC) pour en découvrir davantage sur les outils et les ressources du programme d'APC.

Les résultats des élections au sein des circonscriptions n°5 (région de Toronto) et n°7 (région de Hamilton-Niagara) sont arrivés! Félicitations aux quatre membres suivants élus au conseil.

## Circonscription n°5 – Région de Toronto

### Karen Guthrie EPEI

Karen est conseillère des Services à l'enfance de la Ville de Toronto. Elle a travaillé pendant plus de 30 ans comme éducatrice de la petite enfance dans des collectivités urbaines et rurales, au sein de centres éducatifs et de services de garde en milieu familial. Elle a également occupé des postes de superviseure et des fonctions administratives au sein d'organismes sans but lucratif et du gouvernement.

### Nancy Roscoe EPEI

Nancy a travaillé comme éducatrice de la petite enfance pendant plus de 30 ans, au Humber College dans un premier temps, et ensuite, comme directrice d'un centre éducatif. Elle est actuellement chef de programme à la Ville

de Toronto, où elle est responsable de l'élaboration des programmes d'études ainsi que de la formation et du perfectionnement de plus de 800 membres du personnel.

### Richard (Dick) Winters EPEI

Dick siège au conseil de l'Ordre à titre de membre depuis ces sept dernières années. Il a également siégé au sein du comité des normes d'exercice, du comité des nominations, du comité exécutif et du comité des inscriptions. C'est un éducateur de la petite enfance retraité et il est toujours impliqué dans la profession par l'entremise de l'Ordre, du *Early Childhood Resource Teacher Network* et du comité consultatif pour l'enfance en difficulté du *Toronto District School Board*.

## Circonscription n°7 – Région de Hamilton – Niagara

### Susan (Darlene) Edgar EPEI

Darlene est actuellement directrice des Services à l'enfance de la région de Niagara. Elle est responsable de la gestion des réseaux de garde d'enfants et des services associés à Niagara. Elle a déjà travaillé et géré des centres éducatifs, des services de garde en milieu familial ainsi que des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario. Lors de la réunion du conseil de juin 2016, Susan (Darlene) Edgar a été réélue vice-présidente. Elle siège également au comité d'appel des inscriptions et au comité des plaintes.

**Et ensuite?** Les prochaines élections des membres du conseil auront lieu comme indiqué dans le tableau ci-contre. De plus amples renseignements seront communiqués aux membres dans les mois précédant l'élection.

Année	Circonscriptions	Nombre de membres du conseil à élire
2017	1 – Région du Nord et du Nord-Est	2
	2 – Région de l'Est	1
	6 – Région du Centre-Ouest	2
2018	3 – Région du Sud-Est	1
	4 – Région du Centre-Est	2
	8 – Région du Sud-Ouest	2

📖 Pour en apprendre davantage sur les élections au sein de l'Ordre et savoir comment s'impliquer, visitez [ordre-epe.ca/elections](http://ordre-epe.ca/elections).

# Intégrer le programme d'APC de l'Ordre dans son milieu de travail

Le perfectionnement et l'apprentissage continu ont beaucoup d'importance pour Tanya Taylor. Depuis qu'elle a été embauchée comme éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) au centre éducatif *Teddy Bear* à Sudbury en Ontario, Taylor s'est impliquée dans l'apprentissage professionnel continu pour se tenir à jour sur sa profession et, en définitive, pour se perfectionner en tant qu'éducatrice et en tant que personne.

Le centre éducatif *Teddy Bear* emploie 38 EPEI dans quatre établissements différents. Selon la directrice générale, Tracy Saarikoski EPEI, l'entreprise valorise l'apprentissage professionnel parce que cela permet de former des leaders et d'appuyer la formation continue. Le centre demande à ses EPEI d'utiliser des portfolios d'apprentissage

professionnel pour faire un suivi de ce qu'ils apprennent chaque année et tente d'intégrer des occasions d'apprentissage professionnel dans toutes leurs activités.

« Nous avons toujours valorisé le travail de réflexion effectué grâce au portfolio, indique M<sup>me</sup> Saarikoski. Les portfolios professionnels font partie de nos fonctions. Ils montrent que l'apprentissage professionnel a pour nous beaucoup d'importance. Nous offrons d'ailleurs de nombreuses occasions d'apprentissage, tant à l'externe que de manière autonome. »

De plus, le centre *Teddy Bear* intègre désormais le programme d'apprentissage professionnel continu (APC)

de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance à ses portfolios, ce qui consiste à utiliser le diagramme des possibilités d'apprentissage et à encourager le personnel à établir des objectifs d'APC à partir du Diagramme des possibilités d'apprentissage. Les EPEI reçoivent aussi des lettres de conseils pendant l'année pour leurs portfolios. Ces lettres peuvent comporter des suggestions ou souligner des réalisations.

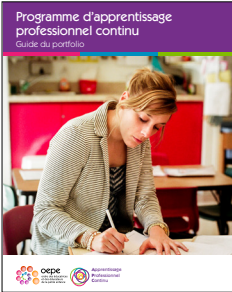
« Je trouvais ça étrange d'avoir un portfolio *Teddy Bear* et de suivre aussi le programme d'APC de l'Ordre », souligne M<sup>me</sup> Saarikoski. Nous nous sommes donc rencontrés, en équipe, pour dire à nos employés que nous

« Nous avons toujours valorisé le travail de réflexion effectué grâce au portfolio », indique M<sup>me</sup> Saarikoski.



Texte: Sharon Ho

Tina Madore EPEI (à droite) et Tracy Saarikoski EPEI (à gauche) consultent leur portfolio d'APC.



📖 Pour consulter le diagramme des activités et télécharger le Guide du programme d'APC, visitez [ordre-epe.ca/APC](http://ordre-epe.ca/APC).

souhaitons les aider à établir des objectifs professionnels intégrant les objectifs du programme d'APC au sein d'un seul et même portfolio. »

La plupart des EPEI, y compris Taylor, participent actuellement au programme d'APC de l'Ordre. Dans ce cadre, Taylor a pour objectif de renforcer ses liens avec ses collègues et d'améliorer ses habiletés de communication. Afin d'atteindre son premier objectif, elle a donc participé à un atelier sur l'esprit d'équipe et lu un livre de gestion pour apprendre comment nouer des relations privilégiées avec ses collègues et les enfants.

Taylor est membre d'une communauté de pratique au travail, au sein de laquelle elle s'attache à renforcer ses aptitudes à communiquer en vue d'améliorer ses relations avec ses collègues et les familles ayant recours aux services de *Teddy Bear*. Elle fait également partie d'une communauté de pratique de Sudbury, qui se réunit mensuellement pour apprendre, discuter et collaborer.

« Nous nous donnons la possibilité, entre nous, d'essayer quelque chose de nouveau dans un contexte sécurisant », précise Taylor en faisant référence à la communauté de pratique de Sudbury. « Chaque année nous lisons un livre à propos du domaine. Nous en discutons et mettons en pratique certains éléments s'y rapportant. »

Grâce à son apprentissage professionnel, Taylor réfléchit régulièrement à son travail. Aussi, elle collabore davantage avec ses collègues et les enfants de son programme parascolaire. Elle pense que l'apprentissage continu a motivé ses collègues du centre *Teddy Bear* à être davantage créatifs et visionnaires.

« Si nous offrons, aux enfants, aux familles, et à nous-mêmes des environnements aussi enrichissants et autant d'occasions d'apprendre, alors nous réussirons et finirons par atteindre l'excellence », affirme Taylor.

**La pratique réflexive fait partie intégrante du processus d'apprentissage de Taylor. Après avoir terminé une activité ou une fois un objectif atteint, elle réfléchit à ce qu'elle a appris, à ce sur quoi elle s'interroge encore, à ce qui requiert des précisions, et aux prochaines mesures à prendre.**

« Oui, ça prend du temps, soutient-elle. Le temps nécessaire est une chose, certes, mais l'enrichissement qui en découle dépasse largement le simple nombre d'heures que vous y avez consacré. »

Pour les EPEI à qui l'employeur n'a pas alloué de temps pour l'apprentissage continu, Taylor suggère d'en faire un peu tous les jours.

« Ça ne prend que cinq minutes par jour, souligne-t-elle. Je comprends que les EPEI ont une vie privée et des responsabilités. C'est peut-être difficile de trouver cinq minutes par jour alors, si ce n'est pas aujourd'hui, faites-le demain. Ces cinq minutes valent tellement la peine et bénéficieront vraiment à votre pratique. » ■

# L'adhésion à l'Ordre : une reconnaissance pour les enseignants-ressources

14

Texte : Julia Lipman Baker  
Photo : Rosario Dizon

Depuis août 2015, les enseignantes-ressources et les enseignants-ressources (ER) qui satisfont aux exigences d'inscription de l'Ordre en matière d'études et de formation et qui travaillent dans le champ d'exercice de la profession sont tenus d'être membres de l'Ordre. Parmi ces exigences relatives aux études, notons qu'il est nécessaire de détenir un diplôme en éducation de la petite enfance ou un autre titre de formation approuvé par l'Ordre.

Les ER appuient les pratiques d'inclusion et élaborent des programmes adaptés aux enfants ayant des aptitudes différentes. Ils travaillent directement avec les familles et divers professionnels de la garde d'enfants et de la santé. Les ER travaillent surtout en tant que conseillers externes, mais ils peuvent aussi être employés par des centres éducatifs agréés et des organismes offrant des services de garde en milieu familial agréés.

« **L'obligation de s'inscrire à l'Ordre rend les enseignants-ressources responsables** », explique Rosario Dizon, EPEI et présidente du réseau Early Childhood Resource Teacher Network of Ontario (ECRTNO). « **Cela exige que nous nous impliquions au quotidien dans un apprentissage continu.** »

Les ER sont des professionnels qui, avant la révision de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, étaient dispensés de l'obligation d'être membres de l'Ordre. Désormais, les personnes qui répondent aux exigences d'inscription de l'Ordre en matière d'études et de formation et ainsi que celles travaillent dans le champ d'exercice de la profession sont tenus de devenir membres. Parmi elles, on peut inclure : les ER, les aides-éducatrices et aides-éducateurs de la petite enfance et les fournisseurs de services de garde en milieu familial.

M<sup>me</sup> Dizon précise qu'elle se réjouit de voir les ER reconnus comme des professionnels ayant des responsabilités envers le public, et que cela fasse partie des nombreuses possibilités d'évolution professionnelle offertes à ce groupe d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance spécialisés dans le domaine.

« Notre rôle en tant qu'ER prend de l'ampleur. Nous travaillons au sein de programmes de garde d'enfants, mais aussi de programmes d'aide aux familles et de centres de loisirs, » souligne-t-elle.

Nous voulons sensibiliser les gens à l'importance de l'inclusion et à la façon dont nous pouvons modifier ces programmes et faire le nécessaire pour accommoder et inclure tous les enfants. Notre rôle consiste donc, en partie, à renforcer la capacité des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance à le faire. »

L'ECRTNO est un organisme professionnel, qui, depuis 30 ans, apporte un soutien aux enseignantes et aux enseignants-ressources et crée des réseaux. Il offre des possibilités de perfectionnement professionnel à ses membres et collabore avec le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de l'élaboration de programmes et d'outils pour les enfants ayant des habiletés différentes.

Les EPEI peuvent obtenir un certificat post-diplôme en EPE – Techniques d'éducation spécialisée axé sur la formation d'équipes professionnelles interdisciplinaires, la création de partenariats et le travail avec les familles pour soutenir les enfants ayant des besoins particuliers. Le prérequis pour l'admission au programme est désormais de détenir un diplôme d'éducation de la petite enfance. ■



📖 Pour en savoir plus sur les exigences d'inscription à l'Ordre, visitez [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca).

# Deuxième projet pilote de leadership : une source d'idées et d'inspiration

15

Texte : Sharon Ho  
Photographie : Giuliana Tarini  
Photo: participantes au PL2

À l'occasion de la séance de clôture du deuxième projet pilote de leadership (PL2) de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui a eu lieu en mai dernier, les participantes se sont rassemblées pour échanger leurs idées et s'inspirer les unes les autres.

Après avoir participé au PL2 pendant huit mois, Krystal Oxbro, l'une des participantes, a adopté une définition plus large du leadership. En collaboration avec la Ville de Kingston, M<sup>me</sup> Oxbro a animé des séances sur l'élaboration d'énoncés de programmes.

« La chose la plus importante que j'ai retenue est qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un titre pour être leader », a déclaré l'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) et directrice des centres éducatifs *Bayridge Drive et Henderson Child Care Centres* de Kingston, en Ontario. « Pour renforcer nos capacités de leadership, il faut adopter et comprendre l'idée que les leaders existent à différents niveaux. Dans le cadre du PL2, l'un de mes principaux objectifs était de réfléchir à une façon d'aider les éducatrices et les éducateurs de mes centres à se considérer comme des leaders et à prendre confiance en eux. »

Ainsi, des EPEI directrices de centres de garde agréés venant de tout l'Ontario ont participé au PL2 initié en septembre 2015. Le but du projet pilote était de renforcer les compétences en leadership des

EPEI et de créer un réseau de leaders résolu à intégrer le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans le cadre de leur travail auprès des enfants, des familles, des collègues et des communautés. Les participantes ont suivi cinq modules d'apprentissage et utilisé le portfolio d'apprentissage professionnel continu de l'Ordre (APC) pour planifier leur apprentissage autonome.

La conférencière principale de la séance de clôture, Lorrie Baird EPEI, s'est avérée une source d'inspiration pour les participantes en les invitant à réfléchir à une manière de transformer leur pratique grâce au leadership pédagogique. Elle a souligné que le leadership pédagogique consiste à s'impliquer dans une approche réflexive.

« L'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire dans notre domaine est de développer une culture de la réflexion », a déclaré M<sup>me</sup> Baird dans sa présentation.

M<sup>me</sup> Oxbro a quant à elle indiqué que le PL2 l'avait incitée à la pratique réflexive régulière et qu'elle avait appris l'importance d'encourager les autres EPEI à exercer leur leadership.

« Les autres participantes m'ont inspirée, a-t-elle dit. J'ai pu rapporter plein d'idées venant des autres au sein de ma communauté. Je me réjouis de pouvoir progresser grâce à celles que j'ai entendues aujourd'hui. » ■





Josie Taylor est une EPEI directrice du Little Start Child Care à Barrie, en Ontario. Le centre éducatif fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et accueille des petits d'âge varié, des poupons aux enfants d'âge scolaire. La plupart des parents qui font appel aux services du centre travaillent par quarts. Ils sont intervenants d'urgence ou employés dans une usine automobile par exemple. Josie a commencé à travailler au centre Little Start en 2015 alors qu'elle étudiait au Georgian College. Une fois son diplôme en poche, elle a été embauchée à temps plein puis promue directrice en décembre dernier.

Les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont aussi uniques les uns que les autres, chacun ayant ses propres antécédents professionnels et une histoire à raconter. Dans notre conversation avec une EPEI, nous nous entretenons avec des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont une passion pour leur profession et pour les gens qu'ils servent.

📧 Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca) ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 325.

**Q : Qu'est-ce qui vous attire dans le fait de travailler dans un centre éducatif ouvert 24 h sur 24 ?**

R : J'étais intriguée par les différents quarts, et *Little Start* était l'occasion de travailler dans mon domaine. J'appréciais la flexibilité de pouvoir travailler les soirs et les fins de semaine. Le centre a fini par devenir mon chez moi.

**Q : Quels sont les défis à relever dans un centre éducatif ouvert 24 h sur 24 ?**

R : La planification des horaires est sans doute le plus gros défi à relever, car il faut s'assurer que le centre fonctionne bien. Nous devons parfois trouver du personnel pour commencer à travailler à 5 h du matin, et aussi des employés disponibles jusqu'à minuit et même toute la nuit. Le processus est long pour faire en sorte que tous les employés soient heureux et que leurs besoins soient pris en compte, mais le jeu en vaut la chandelle.

**Q : Comment faites-vous pour offrir un environnement sécuritaire et accueillant aux enfants ?**

R : Nous encourageons les parents et les enfants à apporter des choses de chez eux qui les font se sentir à l'aise, comme un animal en peluche ou une couverture. Certaines familles apportent même un petit album de photos.

Si les parents ont mis en place un rituel du coucher avec leur enfant, nous essayons de l'imiter pour que les parents et les enfants sachent que nous sommes là pour les soutenir.

**Q : Étant donné que les horaires des enfants peuvent varier, devez-vous être plus vigilants vis-à-vis de leur santé ?**

R : Lorsqu'un enfant arrive, nous veillons à ce qu'un membre du personnel demande aux parents comment s'est passée sa nuit ou sa journée. Nous devons également remplir un questionnaire de santé sur notre feuille de présence après avoir parlé aux parents. Avec certains enfants plus

âgés, il est possible de leur demander directement comment ils se sentent ou comment s'est passée leur journée ou leur nuit.

**Q : Comment aidez-vous les membres du personnel qui effectuent des quarts à prendre soin de leur santé ?**

R : Nous faisons de notre mieux pour que le personnel obtienne des jours de congé pendant la semaine et que leurs heures de travail s'équilibrent. S'ils travaillent pendant 12 heures un jour, ils feront un quart plus court de cinq à six heures le jour suivant. ■





**Q : Je n'exerce pas à titre d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance actuellement, mais je suis membre de l'Ordre. Devrais-je participer au programme obligatoire d'apprentissage professionnel continu (APC) quand il sera lancé?**

Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel et son équipe, s'occupent des problèmes auxquels les EPEI font face et mettent en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

📧 **Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à [exercice@ordre-epe.ca](mailto:exercice@ordre-epe.ca) pour obtenir plus de renseignements.**

**R :** En tant que professionnels réglementés, toutes les éducatrices et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) — y compris les retraités — qui ne travaillent pas dans le domaine ou qui sont actuellement sans emploi seront tenus de participer à toutes les composantes du programme d'APC.

Même si vous n'exercez pas en tant qu'EPEI, vous en détenez toujours le titre et la désignation, ce qui signifie que vous vous êtes engagé à respecter les normes de la profession et que vous êtes responsable envers les enfants et les familles de l'Ontario. En effet, les membres du public doivent avoir l'assurance que tous les EPEI sont impliqués dans l'apprentissage continu relatif à la profession et qu'ils connaissent le *Code de*

*déontologie et normes d'exercice.*

Le règlement 359/15 : Perfectionnement professionnel continu pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En conséquence, le programme d'APC deviendra obligatoire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Pour en savoir plus sur les composantes du programme et les dates auxquelles vous serez tenus de commencer à participer, lisez notre article sur l'APC à la page 10 ou visitez [ordre-epe.ca/APC](http://ordre-epe.ca/APC).

Les composantes du programme d'APC comprennent le module gratuit en ligne intitulé *Attentes de la profession* ainsi que le portfolio d'APC comprenant l'Outil d'autoévaluation, le Plan d'apprentissage professionnel et le Dossier d'apprentissage professionnel.

Si vous êtes membre, mais que vous n'exercez pas présentement, vous pouvez choisir de vous concentrer

sur la façon de rester informé(e) et de maintenir un lien avec la profession au moment de remplir l'Outil d'autoévaluation. Par exemple, selon la norme IV : A1., « Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance ont des connaissances à jour du continuum du développement de l'enfant, de la pédagogie liée à l'apprentissage des jeunes enfants, du curriculum, de la planification des programmes, du rôle parental et de la dynamique familiale. »

Dans le cadre de cette norme d'exercice, et dans la mesure où vous n'exercez pas, vos objectifs professionnels et les activités choisies doivent être réalistes et atteignables. Les activités d'apprentissage pourraient notamment inclure le passage en revue de sites Web portant sur le sujet, la recherche de politiques ou de documents relatifs au curriculum, la lecture de livres ou d'articles ainsi que l'accès à d'autres ressources pour mettre à jour vos connaissances. ■

**Mise en pratique :** Afin de vous familiariser avec le portfolio d'APC, consultez la page 17 du [Guide du portfolio d'APC](#) pour trouver des exemples de possibilités d'apprentissage professionnel continu. Passez en revue l'Outil d'autoévaluation et trouvez des champs d'intérêt qui vous aideront à rester informé(e) sur le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Discutez de ces sujets avec un(e) collègue et faites une liste d'objectifs atteignables et d'activités d'apprentissage possibles.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées contre ses membres lorsque ces dernières portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline.

Les décisions du comité des plaintes décrites ci-après sont publiées uniquement à des fins éducatives et ne révèlent pas l'identité des personnes concernées. Certains éléments ont été changés ou omis pour en préserver la confidentialité.

## Plainte n°1

Manque de soutien envers les collègues.

### Résumé

Une plainte a été déposée contre une éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI), présumée avoir manqué de professionnalisme en se servant de ses fonctions de présidente au sein d'un réseau communautaire pour défendre des changements d'attribution de fonds destinés aux services de garde de la communauté. Le plaignant a prétendu que les actes de l'EPEI en question n'appuyaient pas ses collègues EPEI, démontraient un manque de professionnalisme et étaient source de désaccords au sein de la communauté.

L'EPEI concernée a admis avoir envoyé un courriel au réseau pour évoquer ses préoccupations et rappeler à ses collègues qu'ils avaient la possibilité de demander un changement, mais elle a nié avoir mis la pression sur qui que ce soit pour agir.

### Éléments du Code de déontologie et normes d'exercice concernés

Norme I : D. Les EPEI interviennent avec les familles en faveur des enfants.

## Décision

Aucune mesure prise. En tant qu'EPEI, il est normal que la membre collabore avec les agences communautaires et contribue à la collectivité en défendant la profession, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le comité a reconnu que le courriel de la membre avait pour intention d'aborder le climat de changement actuel dans le contexte de l'éducation de la petite enfance et qu'il n'attaquait pas personnellement un groupe précis d'EPEI.

## Plainte n°2

Refus de laisser un enfant à ses parents.

### Résumé

Une plainte a été déposée par une mère prétendant que la directrice d'un service de garde l'avait empêchée de récupérer son enfant plus tôt afin de se rendre à un rendez-vous. Quand elle est arrivée au centre, celle-ci aurait refusé d'ouvrir la porte et l'aurait fait attendre 20 minutes jusqu'à ce que la sieste se termine.

La membre a répondu qu'elle avait demandé à la mère de changer l'heure du rendez-vous lorsque celle-ci avait appelé pour dire qu'elle allait récupérer son enfant plus tôt. La membre a également déclaré que la mère était au courant que les parents n'avaient pas la permission

de venir chercher leurs enfants en dehors des horaires prévus à cet effet, comme indiqué dans le Guide des parents.

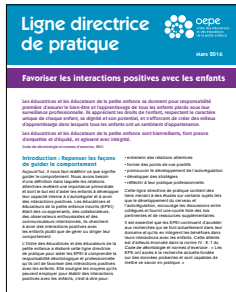
### Éléments du Code de déontologie et normes d'exercice concernés

Code B : Les EPEI doivent s'efforcer de créer et de maintenir des relations réciproques avec les familles.

Norme I : A. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance reconnaissent que les familles sont d'une importance primordiale pour le développement des enfants.

## Décision

Recommandation. Le comité a indiqué qu'en suggérant au parent de changer l'heure du rendez-vous, la membre n'a pas respecté les besoins de la famille. En l'absence d'une ordonnance de tribunal, les EPEI n'ont pas le pouvoir de refuser que les parents récupèrent leur enfant. Même si ces derniers peuvent gérer leurs centres selon des règles raisonnables, ils doivent faire tout leur possible pour aider les parents et les familles auxquels ils offrent leurs services et pour répondre à leurs besoins. ■



## Favoriser les interactions positives avec les enfants


Aujourd’hui, il nous faut redéfinir ce que signifie guider le comportement. Nous avons besoin d’une définition dans laquelle les relations attentives revêtent une importance primordiale et dont le but est d’aider les enfants à développer leur capacité interne à s’autoréguler et à avoir des interactions positives. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) étant des co-apprenants, des collaborateurs, des observateurs enthousiastes et des communicateurs intentionnels, ils cherchent à avoir des interactions positives avec les enfants plutôt que de gérer ou diriger leur comportement.

L’Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a élaboré cette ligne directrice de pratique pour aider les EPEI à comprendre la responsabilité déontologique et professionnelle qu’ils ont de favoriser des interactions positives avec les enfants. Elle souligne les moyens qu’ils peuvent employer pour établir des interactions positives avec les enfants, c’est-à-dire pour :

- entretenir des relations attentives
- former des points de vue positifs
- promouvoir le développement de l’autorégulation
- développer des stratégies
- réfléchir à leur pratique professionnelle.

Cette ligne directrice de pratique contient des liens menant à des études sur certains sujets tels que le développement du cerveau et l’autorégulation, encourage les discussions entre collègues et fournit une courte liste des lois pertinentes et de ressources supplémentaires.

Il est essentiel que les EPEI continuent d’accéder aux recherches qui se font actuellement dans leur domaine et qu’ils en intègrent les bénéfices dans leurs interactions avec les enfants. Cette attente est d’ailleurs énoncée dans la norme IV : E.1 du *Code de déontologie et normes d’exercice* : « Les EPE ont accès à la recherche actuelle fondée sur des données probantes et sont capables de mettre ce savoir en pratique. » ■

 Pour consulter cette Ligne directrice de pratique, visitez [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca).

Le site Web  
de l'Ordre  
est désormais  
adapté aux  
appareils  
mobiles!

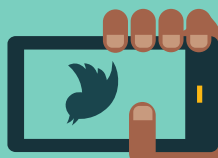


# Restez connectés

[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)

[@CECE\\_OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

[youtube.com/collegeofece](https://youtube.com/collegeofece)



## Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558  
Sans frais : 1 888 961-8558  
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca)  
Site Web : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



Abonnez-vous à notre chaîne :  
[youtube.com/collegeofece](https://youtube.com/collegeofece)



Suivez-nous :  
[@CECE\\_OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Connexions*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives et non lucratives, sous réserve du plein consentement des auteurs. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris pour une utilisation ou une réutilisation commerciale ou aux fins de traduction ou d'adaptation, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'Ordre.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du contenu provenant de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca).

© 2016 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance